

**RÉSEAU « VIVRE PARIS ! »**  
**Compte rendu et commentaires à propos de la réunion**  
**du groupe de travail « Tranquillité publique » du Conseil de la Nuit**  
**du 11 février 2015**

**I. - Au fil de la réunion**

Le réseau "Vivre Paris !" représenté par plusieurs associations (Accomplir, Vivre le Marais!, le Canal Saint Martin, Jean-Pierre Timbaud et la Butte aux Cailles) ont assisté le 11 février à la première réunion du Groupe de travail « Tranquillité publique » créé dans le cadre du Conseil de la Nuit voulu par la Mairie de Paris en remplacement des Etats Généraux de la Nuit.

Assistaient aussi à cette réunion présidée par Frédéric Hocquard Conseiller de Paris : le délégué à la Maire de chargé de la nuit, nombre de représentants des professionnels de la nuit et de leurs syndicats, des représentants de la préfecture de Paris, de la Préfecture de Région et plusieurs élus d'arrondissements. Une cinquantaine de personnes siègent à ce comité

En guise d'introduction, **F. Hocquard** rappelle les règles de fonctionnement de cette instance, « ... **un cadre de travail pérenne...**, ...**proposer des choses concrètes...**, ...**on veut être dans un temps opérationnel...**, ...**si le terme de médiation est utilisée, il faut utiliser aussi le mot réguler...pour un espace régulé...**».

Dès la prise de parole le **réseau Vivre Paris !** a martelé, au travers d'un de ses membres, médecin, combien « **le bien dormir était indispensable** » en regrettant **qu'aucun spécialiste du sommeil n'ait été convié à ces travaux**. Vivre Paris s'est félicité de la disparition (ou presque) du mot médiation au profit du mot régulation. Il a mis en exergue un oubli d'importance, réaffirmer que la réglementation existante devait être appliquée par les professionnels qui doivent se comporter comme tels. Il est rappelé aussi combien les Etats Généraux de la Nuit ont été une expérience douloureuse pour Vivre Paris et ses membres, expérience qui ne sera pas oubliée. Enfin le Réseau conclut en citant **les villes de province et étrangères qui sont soumises à la même problématique du bruit la nuit** et des nuisances induites. Il souligne que ce phénomène a été largement évoquée lors de la réunion publique du 10 février sur les nuisances nocturnes organisée par Vivre Paris.

Le tour de table s'est poursuivi. La posture de la plupart **des professionnels**, après avoir louangé les organisateurs de leur initiative, est différente de celle de Vivre Paris. Ils **estiment que les excès dénoncés sont le fait de quelques-uns de leurs pairs (« les mauvais élèves »)** alors que souvent les formations ad hoc dispensées, les chartes, les labels, les conseils de quartier et autres artéfacts auraient permis de contenir ce phénomène des nuisances nocturnes. Même des élus présents ont soutenu ces affirmations. Un des représentants est allé jusqu'à **proposer que des aides ou des crédits bonifiés soient accordés aux exploitants** afin qu'ils puissent effectuer les aménagements nécessaires pour contenir le bruit... !

D'autres ont montré leur attachement à « la cohésion sociale » en insistant sur « **la recherche permanente de solutions avec les habitants** », sic, tout en demandant aussi de distinguer les clients des bars des consommateurs alcoolisés par eux-mêmes qualifiés de « circulants » qui ne fréquentent pas ces établissements mais seulement les lieux où ils sont établis. L'édition prochaine d'un **guide des bonnes pratiques à l'usage des exploitants est annoncée**. Bien entendu un argument souvent mis en avant est repris par un membre de la réunion qui affirme « ...avoir à cœur de fabriquer de l'emploi et du lien générationnel». **Les Pierrots de la Nuit** (association AMUON) dont Vivre Paris ! a toujours dénoncé l'inefficacité et le coût (**1/2 million€ de subventions en 4 ans**) par la voix de leur représentant a essayé de démontrer que son **dispositif était insuffisant mais efficient** et qu'il

convenait de « ... **travailler les rythmes, les enchaînements des ouvertures et les formations poste par poste ...** » des bars.

Une **note différente** d'un représentant de l'UMIH (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie), plus pragmatique, insiste sur « la **nécessité d'appliquer des sanctions..** » et le fait, qu'outre l'alcool « aucune soirée n'a lieu sans l'usage de stupéfiants.. ! ».

Vivre Paris intervient à nouveau pour demander que les travaux menés fassent l'objet de méthode : quel calendrier pour les réunions qui devraient établir les propositions du groupe ? comment seront désignés, parmi les membres du groupe, ceux qui représenteront ce dernier au comité de pilotage, lui-même prévu par la Ville, pour sélectionner des propositions et veiller à leur mise en œuvre ?

Un élu reprend à son compte cette affirmation sur les sanctions et une de ses collègues, **Stéphane Martinet**, déclare en préambule de son intervention à l'adresse des professionnels et à propos de leurs clients « **Messieurs ne les saoulez pas !** ». Il est totalement opposé à la fermeture plus tardive des bars demandée par M. Barillet et Cultures Bar-Bars. Après quatre années de médiation de médiation il constate que les engagements ne sont pas tenus dans le temps par les établissements.

La moitié des élus d'arrondissement présents est partie à 19h30. Ceux qui sont restés ont vanté les mérites des chartes de quartier.

La préfecture de police est restée extérieure au débat, puisqu'elle a dit devoir aviser en fonction des propositions qui seront faites. La préfecture de région lui emboîte le pas en indiquant « s'appuyer sur les dispositifs qui existent en matière de prévention ».

D'une intervention inattendue de l'ex « maire de la nuit » (« mandat » d'un an épuisé depuis octobre), qui se présente sous un pseudonyme, on ne retiendra que le besoin selon lui d'aménager les transports et de prolonger les horaires d'ouverture pour, a-t-il dit, fluidifier les passages.

Vivre Paris reprend la parole, précise à un élu qu'une étude nationale montre que 90% des bruits qui réveillent la nuit proviennent de l'extérieur et fait remarquer qu'au lieu de ces appréciations ou chacun est bon élève mais les autres sont les mauvais, il conviendrait de faciliter la mise en place de mesure de bruit par Bruitparif et de publier les résultats.

**F. Hocquard** conclut assez rapidement la réunion en soulignant des pistes d'action :

- **Réguler la nuit parisienne** en développement **qui est de la responsabilité des professionnels de la nuit et augmenter les moyens, plus particulièrement dans les endroits où il est difficile de gérer la concentration.**

- **Mettre en place des comités de suivi** dans le cadre du dialogue qui se traduit par des accords, rencontres et autres entre les parties.

- **Avancer sur la question de la tranquillité avec concertation sur les moyens.**

- **Evaluer de façon indépendante l'action des Pierrots de la nuit.**

En résumé le Réseau "Vivre Paris !" craint que ce comité de la nuit ne devienne les **Etats Généraux de la Nuit bis**.

Il s'étonne de l'absence de certains spécialistes sur les sujets les plus prégnants, comme de la présence de personnes qui n'ont pas de représentativité dans cette instance.

Il s'interroge sur la suite qui sera donnée à ces travaux, pour lesquels il n'est prévu qu'une seconde réunion, travaux qui d'ailleurs prennent davantage la forme d'un tour de table que celle d'une instance de travail chargée de formuler de véritables propositions concrètes, objectif rendu il est vrai difficile dès lors que la mairie a établi un nombre élevé de participants, nombre qui plus est dominé par et la sur représentation des professionnels de la nuit et de ceux qui ont parlé d'une même voix qu'eux sans pour autant pouvoir exprimer cette voix au nom d'une représentativité légitime.

## **II. - Les positions et propositions du Réseau "Vivre Paris !"**

Face au bilan très décevant de cette première réunion du groupe « tranquillité publique » du conseil de la nuit, que le Réseau "Vivre Paris !" se trouve contraint de rechercher une amélioration du fonctionnement du dispositif sans attendre la prochaine réunion du groupe.

Il soumet donc un certain nombre de positions et propositions à la Ville, avec la volonté qu'elles pèsent dans les travaux que cette dernière entend manifestement entreprendre en dehors du groupe de travail. Le Réseau insiste au demeurant sur le fait que ses positions étaient partagées par un certain nombre d'interlocuteurs, professionnels ou élus, présents au groupe de travail.

Lesdites positions ou propositions ont, par ailleurs, bien entendu vocation à être transmises à la Ville pour intégration au compte-rendu final de la réunion du 11 février, selon la procédure proposée par la Ville.

### **1) Une politique de la nuit équilibrée.**

Nous voulons que soit clairement écrit que la Mairie de Paris s'engage à protéger le sommeil des Parisiens et à respecter les recommandations de l'OMS concernant les niveaux sonores.

Paris devrait être la première capitale européenne à afficher cet objectif qui devrait s'inscrire dans la politique environnementale car c'est une des premières plaintes des citoyens .

### **2) Subventions : Transparence, efficacité, équité :**

Compte tenu du contexte économique, nous voulons une transparence, une efficacité mesurable et une équité concernant les subventions faites aux Associations.

#### ***Transparence et efficacité :***

Lors de la première réunion du groupe de travail, le chiffre de 5 00 000 euros attribués aux Pierrot de la nuit depuis leur création a été contesté : nous voulons que la Mairie de Paris, nous précise exactement les montants alloués depuis la création de cette Association.

Nous voulons également connaître le montant de l'ensemble des subventions que la Ville de Paris attribue aux bars ou aux associations ou organismes comme « culture bar à bars ». Nous voulons qu'il soit débattu de la possibilité, pour une telle association de prendre des positions contradictoires avec l'objectif de promouvoir le respect du sommeil des Parisiens et d'en même temps percevoir une subvention publique.

Plus généralement pour ces subventions, nous voulons connaître sur quels critères la Mairie de Paris justifie le bien-fondé de ces financements et surtout sur quels critères elle vérifie de leurs bonnes utilisations.

Concernant l'évaluation des Pierrots de la nuit, nous souhaitons que cette évaluation se fasse le plus rapidement possible. Nous souhaitons participer à la validation du protocole d'évaluation. Nous pensons que cette évaluation doit se faire sur un critère principal : la capacité des Pierrots de la Nuit à faire que le bruit généré par les clients des établissements baisse de façon durable en dessous des seuils préconisés par OMS. Et nous demandons que cela soit mesuré objectivement.

### **Equité :**

Nous voulons qu'un montant équivalent à celui ces subventions qui pourraient être légitimement données aux établissements de la nuit parisienne, soient attribué à des actions, des mesures de protection du sommeil des habitants ou résidents (penser aux hôtels notamment) parisiens.

Nous souhaitons à cet égard que les subventions à BruitParif soient fortement augmentées afin que Bruitparif puisse mettre à disposition des Associations des balises de mesure de bruits permettant d'objectiver leurs nuisances et mesurer les résultats les organisations mises en œuvre.

*En revanche et toujours pour des raisons d'équité, nous ne comprendrions pas que des subventions puissent accordées, directement ou indirectement par le biais de prêts à taux zéro, s'agissant de financer les travaux que les établissements générant du bruit doivent faire dans le but de respecter leur voisinage. le contribuable local ou national n'a pas à prendre part au développement d'activités privées, sources de nuisances sévères pour l'environnement*

Nous ne voulons en toute hypothèse pas aboutir à un mode de règlement de la situation qui consisterait à contraindre les parisiens à se surprotéger contre les nuisances sonores venant de la voie publique. L'hyper isolation pourvoit à court terme aux attentes du marché de l'acoustique. Mais elle est d'ores et déjà signalée comme une situation à risque en termes de développement sociétal de la Ville.

### **3) Evaluation :**

Nous voulons que l'efficacité de toute action mise en œuvre puisse être évaluée au travers d'indicateurs.

Deux indicateurs nous semblent essentiels, même s'il en existe probablement d'autres :

- La mesure de la souffrance des Parisiens la nuit : nous voulons que soit créé un registre ouvert sur Internet permettant aux Parisiens d'exprimer leurs souffrances : c'est aujourd'hui quasi impossible et aucun recensement n'est fait. Ce registre devra faire l'objet de publications régulières du nombre de plaintes par quartier ou par zone. Cet indicateur est utilisé à Londres

- Le second indicateur est celui de la mesure du bruit : nous voulons qu'une procédure soit mise en place pour permettre à un groupe de riverains souffrant de bruits de pouvoir faire poser une borne de mesure par un organisme neutre permettant d'une part d'objectiver le niveau de ce bruit et d'autre part de mesurer l'efficacité des mesures mises en place pour que ce bruit soit compatible avec les normes de l'OMS.

#### **4) Clarification des situations générant du bruit la nuit :**

Concernant les situations générant du bruit, il nous paraît important, pour clarifier le débat, de bien distinguer deux situations très différentes :

- d'une part le bruit généré par l'alcoolisation en lieux ouverts qui devrait être traité dans un autre groupe ;
- d'autre part le bruit généré par des établissements directement ou indirectement, quand ils ne régulent pas leur clientèle stationnant sur la voie publique.

#### **5) Traitement des bruits générés par les établissements :**

Nous voulons beaucoup plus de clarté.

Nous n'avons absolument pas à négocier sur la qualité de nos nuits.

A cet égard, il doit être pris en considération que les nuisances nocturnes liées à l'exploitation d'établissements sont le fait, dans leur grande majorité, de petits bars. Or ces établissements ne sont pas représentés dans le conseil de la nuit, étant entendu que l'association culture bars bars ne rassemble qu'une infime partie des bars en question. Il y a là une incohérence vis à vis de la démarche du conseil de la nuit que la Ville ne sait pas dépasser. A partir de quoi, on comprend d'autant moins qu'elle n'adopte pas une attitude de véritable neutralité républicaine vis à vis de ces établissements. Cette attitude consisterait à tout mettre en œuvre pour que de tels établissements respectent l'ensemble des réglementations qui leur sont applicables. Le chantage à la fermeture d'établissements qui, dans de nombreux cas, ne sont pas installés dans des locaux inappropriés est inacceptable et ce n'est pas à coup de subventions publiques que l'on doit résoudre les difficultés.

Lors de la première séance, Renaud Barillet (s'exprimant à quel titre : AMUON, autre ?) a déclaré : " dans ce groupe de travail, il faudra se parler franchement et se poser la question d'une évolution rythmes (de fonctionnement des établissements) et des heures d'ouverture" (c'est à dire le contraire : les heures de fermeture) ; dans la même séance, cette idée de dérégulation accrue des horaires des établissements fonctionnant la nuit a ensuite été reprise par « culture barbares » ainsi que la personne qui se présente sous le pseudonyme de « Clément Léon » ; en séance, Stéphane Martinet s'est déclaré opposé à toute prolongation des horaires au-delà de deux heures ; nous attendons de la mairie de Paris qu'elle oppose une fin de non-recevoir définitive à cette orientation explicitement rejetée par les associations d'habitants : les établissements ne savent pas gérer leurs clients jusqu'à

deux heures du matin ; ils sauront d'autant moins maîtriser leurs clients après deux heures que l'effet désinhibiteur de l'alcool consommé dans les bars ne fera qu'augmenter. Il faut arrêter de penser ou faire croire qu'une médiation ou une conciliation qui reposerait sur aucune mesure objective de bruit et aucun objectif précis à atteindre puisse avoir la moindre efficacité.

La source du problème est liée au fait qu'une conception purement individualiste des intérêts financiers des propriétaires de ces établissements est contradictoire avec les exigences d'une protection efficace du respect du sommeil des parisiens.

Nous voulons sortir du flou, nous voulons un engagement contractuel formel des propriétaires de ces établissements de nuit sur la nécessité absolue de faire en sorte que ni leurs activités directement ni le comportement de leurs clients ne génèrent du bruit supérieur aux normes de l'OMS et viennent troubler la nuit des Parisiens.

En cas de contentieux, nous voulons que la première mesure mise en œuvre soit la pose de balises pour éviter des discussions sans fin qui ne reposeraient sur aucun fondement objectif et aucune mesure de résultat.

Nous souhaitons que soit envisagée une échelle de sanctions plus progressive que la fermeture administrative pure et simple (i.e. suspension et si nécessaire suppression du droit de terrasse, de la licence IV, de l'autorisation de nuit, gel d'autorisations exceptionnelles de concerts en live ou autres). Nous voudrions que ces sanctions soient plus faciles à mettre en œuvre et que la Ville s'engage dans une approche transversale des établissements et, pour cela, fasse progresser son organisation administrative qui apparaît aujourd'hui très peu performante par rapport aux modèles adoptés dans d'autres grandes villes d'Europe notamment.